

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue à l'hôtel de ville de Chertsey, le
lundi 4 octobre 2021 à 19 h.

Présents : M. Sylvain De Beaumont, conseiller
M. Gilles Côté, conseiller
M^{me} Diana Shannon, conseillère
M^{me} Michelle Joly, conseillère
M. Sylvain Lévesque, conseiller

Absent : M. Michel Robidoux, conseiller

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, M. François Quenneville.

Sont également présentes :

M^{me} Linda Paquette, directrice générale et secrétaire-trésorière
M^{me} Monique Picard, directrice générale adjointe et Service du greffe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Période de questions portant sur l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes
5. Demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) et Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL)
6. Demande d'aide financière - Ministère de la Sécurité publique - Formation pompiers temps partiel - Années 2022-2023
7. Renouvellement - Entente pompiers et officiers - Années 2021-2025
8. Contrat brigadier scolaire - Amendement à la résolution numéro 2021-181
9. Mandat Coopérative Rappel - Demande de certificat d'autorisation - Barrage du lac Beaulne
10. Demande d'arrêt routier - Centre communautaire de la Ouareau - 9 et 10 octobre 2021
11. Aide financière - Centre communautaire de la Ouareau - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes
12. Achat de tablettes numériques véhiculaires - Concept Numérique inc. - Service incendie et sécurité publique
13. Achat boîte de fibre pour camion - Mobile 911 Pro inc. - Service incendie et sécurité publique
14. Autorisation de paiement - Décompte progressif no. 1 - Parallèle 54 Expert Conseil - Appel d'offres 2021-012 - Services professionnels - Surveillance de chantier du chemin des Monts
15. Dépôt d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) - Beside Habitat - Phase IV
16. Règlement 628-2021 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 79 500 \$ pour l'achat d'un tracteur pour le Service des travaux publics
17. Dépôt de pétition - Réfection rue Sylvie
18. Adoption des comptes fournisseurs
19. Dépôt de l'état des activités financières
20. Dépôt des états financiers comparatifs 2020-2021
21. Rectifications budgétaires
22. Le maire vous informe
23. Période de questions
24. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h par le maire, M. François Quenneville.

2. Période de questions portant sur l'ordre du jour

3. Adoption de l'ordre du jour

2021-360

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que l'ordre du jour de cette séance soit adopté, tel que présenté.

4. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes

2021-361

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2021, tel que rédigé.

5. Demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) et Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chertsey a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :
➤ l'estimation détaillée du coût des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la chargée de projet de la Municipalité, M^{me} Guylaine Giroux, agit à titre de représentante de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier.

POUR CES MOTIFS,

2021-362

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Chertsey autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

6. Demande d'aide financière - Ministère de la Sécurité publique - Formation pompiers temps partiel - Années 2022-2023

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU' en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Chertsey désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QU' afin de répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire au cours de la prochaine année, la municipalité de Chertsey prévoit la formation de 3 pompiers pour le programme Pompier I, 6 pompiers pour le programme Pompier II, 6 opérateurs d'autopompe, 6 pompiers - formation en désincarcération, 20 pompiers - formation véhicules électriques et hybrides, 20 pompiers - formation entrées par effraction et 20 pompiers - formation en sauvetages riverains;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Matawinie en conformité avec l'article 6 du Programme.

POUR CES MOTIFS,

2021-363

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Matawinie.

7. Renouvellement - Entente pompiers et officiers - Années 2021-2025

CONSIDÉRANT QUE l'entente de travail entre les pompiers à temps partiel et la municipalité de Chertsey a échu le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE les parties se sont entendues et qu'il y a lieu de renouveler l'entente de travail des pompiers et officiers.

POUR CES MOTIFS,

2021-364

il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement que le conseil accepte le renouvellement de l'entente de travail des pompiers à temps partiel et des officiers pour les années 2021 à 2025, tel que négocié. L'entente prendra fin au 31 décembre 2025. Le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Municipalité.

8. Contrat brigadier scolaire - Amendement à la résolution numéro 2021-181

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 2021-181 à la séance ordinaire du 17 mai 2021;

CONSIDÉRANT QU' aucune mention n'y est faite à l'effet que le contrat sera indexé selon l'indice des prix à la consommation;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier le contrat actuel en conséquence.

POUR CES MOTIFS,

2021-365

il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que la résolution numéro 2021-181 soit amendée et que le conseil autorise la modification au contrat de travail du brigadier scolaire, pour l'année 2021-2022, en ce qui a trait à la majoration de son taux horaire.

9. Mandat Coopérative Rappel - Demande de certificat d'autorisation - Barrage du lac Beaulne

2021-366

Il est proposé par M. Sylvain De Beaumont, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que la municipalité de Chertsey mandate la firme Coopérative Rappel et désigne son représentant, M. Patrice Leroux, ingénieur, B.Ing., B.Sc., chargé de projet, afin d'entreprendre et de signer, pour et au nom de la municipalité de Chertsey, toutes les procédures, représentations et communications requises auprès des différents ministères concernés, lors du dépôt des formulaires « *Demande d'autorisation et de certificat d'autorisation* », pour les travaux de réhabilitation du barrage du lac Beaulne.

Le conseil approuve les déboursés relatifs aux demandes de certificats d'autorisation régies par les ministères.

Ces sommes sont prévues au fonds général 2021 de la Municipalité, au poste « Taxe à l'environnement » et sont soumises au règlement de taxation 582-2020.

10. Demande d'arrêt routier - Centre communautaire de la Ouareau - Les 9 et 10 octobre 2021

2021-367

Il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M. Sylvain De Beaumont et résolu unanimement de consentir à la requête de l'organisme Centre communautaire de la Ouareau, à l'effet d'autoriser un arrêt routier les 9 et 10 octobre 2021, à l'intersection du chemin de l'Église et de la rue Principale, dans le cadre d'une collecte de fonds. L'organisme s'engage à respecter les règles de sécurité, ainsi que les mesures sanitaires en vigueur.

2021-10-04

11. Aide financière - Centre communautaire de la Ouareau - Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par l'organisme Centre communautaire de la Ouareau;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme a pour mission de promouvoir des activités pour les familles et d'offrir un lieu amical de rassemblement, lequel est situé sur le territoire de la municipalité de Chertsey.

POUR CES MOTIFS,

2021-368

Il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement de défrayer les coûts nécessaires à la mise à jour des données financières de l'organisme et, de plus, d'accorder une aide financière de 228 \$ visant à régler les taxes scolaires, et ce, conditionnellement à ce que l'organisme régularise sa situation en procédant à son assemblée générale annuelle dans les soixante (60) jours suivant l'adoption de la présente résolution.

Cette somme est disponible au fonds général de la Municipalité, au poste « Soutien aux organismes ».

12. Achat de tablettes numériques véhiculaires - Concept Numérique inc. - Service incendie et sécurité publique

2021-369

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que la Municipalité procède à l'achat d'une quantité de quatre (4) tablettes numériques véhiculaires pour le Service incendie et sécurité publique, du fournisseur Concept Numérique inc., plus bas soumissionnaire, au coût total de 7 392 \$ (plus taxes si applicables).

Cette somme fera l'objet d'un emprunt au fonds de roulement pour une période de trois (3) ans.

13. Achat boîte de fibre pour camion - Mobile 911 Pro inc. - Service incendie et sécurité publique

2021-370

Il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement que la Municipalité procède à l'achat d'une boîte de fibre pour un camion d'intervention du Service incendie et sécurité publique, du fournisseur Mobile 911 Pro inc., plus bas soumissionnaire, au coût total de 14 200 \$ (plus taxes si applicables).

Cette somme fera l'objet d'un emprunt au fonds de roulement pour une période de trois (3) ans.

14. Autorisation de paiement - Décompte progressif no. 1 - Parallèle 54 Expert Conseil - Appel d'offres 2021-012 - Services professionnels - Surveillance de chantier du chemin des Monts

2021-371

Il est proposé par M^{me} Michelle Joly, appuyé par M. Gilles Côté et résolu unanimement d'autoriser le paiement, à la firme Parallèle 54 Expert Conseil, d'un montant de 21 026,06 \$ (taxes incluses), relativement aux services professionnels pour la surveillance de chantier du chemin des Monts, dans le cadre de l'appel d'offres 2021-012.

15. Dépôt d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) - Beside Habitat - Phase IV

- CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a reçu un dépôt d'un plan d'aménagement d'ensemble du représentant de la compagnie 9346-1093 Québec inc. concernant la phase IV du projet Beside Habitat;
- CONSIDÉRANT QUE le promoteur a démontré, par sa présentation du projet, le caractère écologique des aménagements, des habitations et le souci de préserver l'environnement naturel et exceptionnel du site;
- CONSIDÉRANT QUE le projet porte sur une phase orientée vers le récréotourisme;
- CONSIDÉRANT QUE la phase 4 s'inscrit dans l'échéancier prévu et soumis par le groupe Beside Habitat en 2019;
- CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des sentiers présents seront destinés à une mobilité active (pédestre et bicyclette);
- CONSIDÉRANT QUE le promoteur propose des esquisses architecturales de certains équipements;
- CONSIDÉRANT QUE les bandes de protection riveraines pour ce projet devront être de 30 mètres et les chemins d'une emprise minimale de 12 mètres, munis d'une surface de roulement de 4 mètres de large;
- CONSIDÉRANT QUE lors de l'acceptation du projet en 2019, une maison commune (long house) et une bibliothèque étaient déjà projetées;
- CONSIDÉRANT QU' il est de mise de modifier les phases subséquentes afin d'autoriser l'implantation de bâtiments accessoires sur les lots destinés aux *Cabins*;
- CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du projet est montré sur le plan d'aménagement d'ensemble et des documents complémentaires transmis en date du 23 septembre 2021.

POUR CES MOTIFS,

2021-372

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M. Gilles Côté et résolu *majoritairement* que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal **accepte** le plan d'aménagement d'ensemble du représentant de la compagnie 9346-1093 Québec inc. concernant la phase IV du projet Beside Habitat, et ce, CONDITIONNELLEMENT :

- à la transmission d'un rapport permettant de délimiter tous les milieux humides et hydriques présents dans les secteurs d'intervention identifiés sous la demande de PAE phase IV;
- à la transmission des plans architecturaux (volume et revêtement) respectant le caractère distinctif du Projet Beside pour l'ensemble des constructions;
- à la transmission d'un descriptif détaillé des différentes structures présentes dans ladite phase comprenant une courte description des structures;
- vu le très grand empiètement sur les milieux naturels (lac McGuire et bassin près du pavillon) et la non-rencontre des critères de protection ou de mise en valeur du milieu naturel du PAE, il sera nécessaire de démontrer que les structures érigées dans le littoral et le milieu humide (bassin) ont un objectif de mise en valeur du milieu naturel. Il doit être démontré que les structures sont érigées de manière à limiter l'impact sur le milieu récepteur.

15. Dépôt d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) - Beside Habitat - Phase IV (suite)

Ces documents devront être transmis lors de la soumission d'une demande de permis. Les membres du comité consultatif d'urbanisme suggèrent au promoteur de mettre en place une borne sèche, et ce, pour accroître la sécurité des personnes et des lieux.

La conseillère M^{me} Diana Shannon vote contre cette proposition.

16. Règlement 628-2021 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 79 500 \$ pour l'achat d'un tracteur pour le Service des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à l'achat d'un tracteur neuf pour le Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT l'estimation des coûts en date du 20 août 2021 préparée par le directeur du Service des travaux publics, produite à l'annexe A du présent règlement;

CONSIDÉRANT QU' afin de réaliser cet achat, il est nécessaire d'emprunter la somme n'excédant pas 79 500 \$, somme remboursable sur une période de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 20 septembre 2021.

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance ordinaire du 20 septembre 2021.

POUR CES MOTIFS,

2021-373

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement que le conseil adopte le Règlement 628-2021 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 79 500 \$ pour l'achat d'un tracteur neuf de marque Kubota ou semblable, année 2021 ou plus récent, pour le Service des travaux publics ». Copie du règlement est disponible au public séance tenante, à l'adresse Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca et auprès du Service du greffe.

17. Dépôt de pétition - Réfection rue Sylvie

La directrice générale adjointe et Service du greffe dépose au conseil une pétition reçue le 20 septembre 2021, provenant des résidents de la rue Sylvie, concernant une requête pour la réfection de cette rue.

18. Adoption des comptes fournisseurs

2021-374

Il est proposé par M^{me} Diana Shannon, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement d'autoriser les déboursés effectués pour le mois de septembre 2021 au montant de 827 218,82 \$, tels que déposés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante. Ces déboursés concernent les comptes fournisseurs, les chèques de salaires et les paiements via Internet pour le mois courant.

Le conseil accepte la liste des comptes à payer au 30 septembre 2021, au montant de 733 773,15 \$ et en autorise le paiement.

18. Adoption des comptes fournisseurs (suite)

Conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement 485-2016, le conseil a pris connaissance de la liste des dépenses effectuées et autorisées par les directeurs de service dans le cadre de leur délégation.

Linda Paquette
Directrice générale et secrétaire-trésorière

19. Dépôt de l'état des activités financières

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil municipal l'état des activités financières pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2021.

20. Dépôt des états financiers comparatifs 2020-2021

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil municipal les états financiers comparatifs 2020-2021, tel que requis par l'article 176.4 du Code municipal du Québec, préparés en date du 28 septembre 2021.

21. Rectifications budgétaires

2021-375

Il est proposé par M. Sylvain De Beaumont, appuyé par M^{me} Michelle Joly et résolu unanimement d'accepter les rectifications budgétaires, totalisant la somme de 55 845 \$, telles que montrées au tableau du 29 septembre 2021 préparé par M^{me} Guylaine Giroux, directrice du Service des finances et inclus en annexe du présent procès-verbal.

22. Le maire vous informe

Le maire informe les citoyens des dossiers en cours. Il informe aussi que la séance est filmée et qu'un lien sera disponible sous peu, afin que les citoyens puissent la visionner.

23. Période de questions

On compte quarante-sept (47) personnes dans l'assistance.

Malgré la tenue de la séance en présence du public, les citoyens ont été invités, par avis public, à poser leurs questions sur la présente séance par courriel. Cet avis public a été affiché à l'endroit désigné par le conseil et publié sur le site Internet de la Municipalité. Le maire répond aux questions qui ont été reçues par courriel, ainsi qu'aux questions des citoyens présents.

24. Levée de la séance

2021-376

Il est proposé par M. Gilles Côté, appuyé par M^{me} Diana Shannon et résolu unanimement que la séance soit levée à 20 h 50.

Directrice générale adjointe et Service
du greffe

Maire